



N° OJ : 20

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/06/2020

Objet : Activités sportives au Centre sportif Petit Chemin Vert et accès au parking du site Solvay.- Convention de partenariat.- Solvay S.A.- 2019.

Le Conseil communal,

Considérant la proximité entre le Centre Mandela du Centre sportif Petit Chemin Vert, relevant de la gestion de la Ville, et du campus Solvay, sis respectivement rue de Ransbeek n° 227 et n° 310 à 1120 Bruxelles, la Ville de Bruxelles et la S.A. Solvay souhaitent établir un partenariat en termes d'accès aux infrastructures sportives et au parking du site Solvay ;

Considérant que la S.A. SOLVAY est intéressée d'accéder aux installations sportives offertes par le Centre sportif Petit Chemin Vert et que la Ville souhaite pouvoir disposer des facilités de parking du campus Solvay afin de permettre aux occupants du Centre Mandela de bénéficier d'un espace supplémentaire pour leur public lors des matches et autres tournois organisés sur ce site ;

Considérant la nécessité de conclure une convention de partenariat fixant les modalités pratiques de cette collaboration entre la Ville de Bruxelles et la S.A. Solvay ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Les termes de la convention liant la Ville de Bruxelles à la S.A. Solvay sont adoptés.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)